

Arrêté

Générale

colonial

Arrêté n° 1061 approuvant et publiant la liste électorale de la Chambre de commerce et d'industrie.

n° 1061

Ministère
ACTES DU POUVOIR LOCAL

Date de publication
21 octobre 1950

Numéro JO
n° 10 du 01/10/1950

Date du numéro
1 octobre 1950

VISAS

Le Gouverneur de la Côte française des Somalis et dépendances, chevalier de la Légion d'honneur, Vu le décret du 24 mars 1947, ensemble le décret du 22 octobre 1947, réorganisant la Chambre de commerce de la Côte française des Somalis

Vu la décision n°978 du 2 octobre portant nomination des membres de la Commission chargée de rétablissement de la liste électorale consulaire, conformément, à l'article 6 du décret susvisé

Vu le l'apport en date du 20 octobre du président de la Commission présentant la liste dressée par ladite Commission,

TEXTE INTÉGRAL

Art. 1er

Est approuvée et publiée la liste électorale de la Chambre de commerce et d'industrie de la Côte française des Somalis pour la fin de l'année 1950 et l'année 1951, établie par la Commission susvisée, et jointe en annexe au présent arrêté. Art. 2. — Le délai de dix jours imparti aiiix électeurs pour se pourvoir devant le Conseil du contentieux administratif de la suite donnée aux réclamations iformulées dans les délais, conformément à l'article dit décret susvisé, commencera à courir pour compter de la date du présent arrêté. Art. 3. — Le présent, arrêté sera enregistré, publié et communiqué partout où besoin sera et inséré au Journal officiel du territoire.

Le Gouverneur, N. SADOUII.